

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR LA PERIODE 2016-2018

La Banque de la République du Burundi lance un avis d'appel d'offres international pour le recrutement d'un cabinet d'audit qui réalisera, pour une période de trois années susceptible d'être renouvelée une fois, l'audit financier des comptes annuels de la Banque, conformément aux normes internationales d'audit.

Article 1 : Objet du marché

Le Cabinet d'audit entreprendra la vérification des comptes annuels de la Banque conformément aux normes internationales. Au terme de sa mission, il devra présenter une lettre de recommandation (*management letter*) dans laquelle seront exposées les éventuelles points faibles du système de contrôle interne et de gestion des risques des opérations de la Banque qui auront été identifiés au cours de l'audit, ainsi que les mesures proposées pour y remédier.

Article 2: Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tout Cabinet d'Audit justifiant des compétences requises et d'une expérience solide en matière d'audit comptable et financier des banques centrales, conformément aux Normes Comptables Internationales IFRS et aux Normes Internationales d'Audit.

Article 3 : Présentation et dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française (un exemplaire portant visiblement la mention ORIGINALE et 10 copies intégrales), revêtues de la signature et du cachet du soumissionnaire et portant la mention « Offre de candidature pour la réalisation de l'audit financier des comptes annuels de la Banque de République du Burundi pour la période 2016-2018 », seront déposées sous plis fermé, au plus tard le 08/09/2016 à 10 heures 00 minutes (heure de Bujumbura) à l'adresse suivante :

Banque de la République du Burundi Secrétariat de Direction Tél: (+257) 22 20 40 01 /22 22 27 44 Avenue du Gouvernement, N°1 B.P. 705 Bujumbura BURUNDI.-



En cas de divergences entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

La présentation des offres se fera sous le système de « double enveloppe » à savoir l'enveloppe intérieure et une autre extérieure.

L'offre financière ainsi que tous ses éléments d'appréciation sera glissée dans l'enveloppe intérieure qui comportera la référence de l'offre et les adresses du soumissionnaire.

Outre l'adresse de la BRB, la grande enveloppe extérieure doit comporter la mention « A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des soumissions ». Cette enveloppe extérieure ne devra comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas les mentions indiquées ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

Article 4: Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu **le 08/09/2016** à 10 h 30 minutes (heure de Bujumbura), dans la salle des réunions de la BRB située au 4^{ème} étage n° 4.26, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

Article 5: Critères d'attribution du marché

Le marché sera attribué selon les critères suivants qui ne sont pas classés par ordre d'importance :

- Conformité du dossier de soumission au profil du Cabinet d'Audit recherché et de son personnel ;
- Pertinence du dossier de soumission (offre technique et financière);
- Compétence et expérience du Cabinet d'audit dans le domaine des activités principales des Banques centrales ;
- Compréhension des activités à auditer ;
- Critères d'honoraires du consultant.

Pour des raisons de comparaison, les offres financières seront converties en une seule monnaie, le « franc Burundi », au taux de change moyen de la Banque de la République du Burundi de la date précédant de 10 jours la date limite du dépôt des offres.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification, l'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat.

Article 6 : Délai de réalisation

Le Cabinet d'audit commencera les prestations une semaine après avoir été informé que la Banque est prête, selon le calendrier prévu pour l'audit par la Banque de la République du Burundi. En tout état de cause, la production du rapport d'audit final aura lieu au plus tard à la fin du mois de mars 2017.

<u>Article 7</u>: Renseignements complémentaires et obtention du Dossier d'Appel d'Offres.

Les termes de référence se rapportant à ce marché peuvent être obtenus, dès la publication de cet avis d'appel d'offres, auprès du Service Logistique et Patrimoine (Téléphone: (+257) 22 20 40 20/22 22 03 45) de la Banque de la République du Burundi, moyennant présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs burundais (BIF 100.000) ou l'équivalent en dollars américains, au compte numéro 9829/000 intitulé « Récupérations diverses », ouvert au nom de la Banque de la Banque de la République du Burundi (BRB) en ses livres.

Toutes questions, communications ou demandes d'informations additionnelles concernant le présent appel d'offres seront envoyées par écrit à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus au plus tard **10 jours avant la date d'ouvertures des offres**. Les réponses aux questions de clarification de l'appel d'offres seront également communiquées par écrit.

Article 8 : Caution de bonne exécution du marché

L'attributaire du marché est tenu de fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément au contrat à conclure après l'attribution du marché.

Fait à Bujumbura, le 20 juillet 2016.

Jean CIZ

Gouverneur